



ACCORD ZERO APLD

Réunion de concertation clap de fin,

EDITO: La consultation relative aux nouveaux horaires de fin d'année a eu lieu jeudi 30 septembre à Rochefort.

Vote des élus :

9 favorables (7 CFE-CGC, 2 FO), 7 défavorables (6 CGT, 1 CFDT)

Les horaires retenus (base 35h) :

	2x8 9/10		Equipe de nuit + Fct Support	JN Prod	JN Fonctions Support
	Matin	Après midi			
Lundi à Jeudi	5h - 13h48	13h42 - 22h35	22h - 6h	7h45 - 16h37	8h - 16h52
Vendredi	5h - 13h48		17h - 1h	7h - 12h	7h30 - 12h30

2x8 9/10 :

Alignement des horaires sur tous les programmes
Suppression du lintershift de 30min, avec un recouvrement de 6min

Equipe de nuit :

Recouvrement avec équipe du matin et d'après-midi

JN Prod :

A définir par ligne un démarrage collectif à ± 15min autour de 7h45 (sauf le vendredi)
Pause déjeuner de 45min
5h minimum le vendredi

JN fonctions support :

Début théorique à 8h00 du lundi au jeudi et 7h30 le vendredi
5h minimum le vendredi (hors repas)

- ✓ La confiance et l'autonomie sont données aux salariés forfaités (base 37h) pour gérer leur charge et garantir le cumul de 2h30 supplémentaires par semaine dans le schéma horaire de leur activité.
- ✓ Temps partiel : sur base 2h30 au prorata du temps de présence.
- ✓ La fermeture collective applicable à l'ensemble du personnel bénéficiaire
 - pour le personnel en journée et l'équipe du matin 2x8 9/10 : 24 déc. 2021
 - pour l'équipe d'après midi 2x8 9/10 : 23 décembre 2021
- ✓ Il Pourra être décidé de fermetures collectives complémentaires par secteur au titre de la JNT

Veillez trouver ci jointe la déclaration CFE CGC faite en séance.

Contactez votre équipe syndicale CFE-CGC
pour toute question ou remarque.



DECLARATION CFE-CGC

Sur l'aménagement du temps de travail

Pour l'établissement de Rochefort

CSE-E EXTRA du 30/09/2021

La **CFE-CGC** rappelle qu'elle a signé l'accord relatif à l'organisation du temps de travail de fin d'année 2021 dit Zéro APLD.

Au cours des différentes réunions de concertation, réunissant la direction locale et les organisations syndicales de l'établissement, la **CFE-CGC** a porté la voix des salariés de manière responsable en prenant en compte leurs demandes afin de proposer des aménagements dans leurs intérêts et celui de notre entreprise.

Le maintien de l'organisation actuelle de la journée du vendredi (5h en JN), demande forte des salariés, a été entendue.

Pour l'organisation des horaires de travail en équipe (2X8) la **CFE-CGC** approuve la mise en place d'un recouvrement entre les quarts dans les ateliers, ce qui permet le respect des gestes barrières, un passage de consigne et une fin de quart respectueuse de la QVT.

Sur une proposition de la **CFE-CGC**, le bornage des horaires d'ouverture de l'établissement pour les fonctions supports en journée normale, de **7H/7H30 à 19h00**, garanti aux salariés NCNF et NCF un équilibre vie professionnelle/vie privée gage de la QVT.

L'accord permettant une souplesse managériale dans les heures d'arrivée et de départ ; il sera important de mettre du bon sens dans cette organisation collective. La **CFE-CGC** fait confiance à tous les managers de l'établissement sur ce point.

Enfin, les élus **CFE-CGC** rappellent que les salariés NCF sont responsables de leurs organisations de travail, dans le respect des horaires d'ouverture de l'établissement.

Les demandes de la **CFE-CGC** ayant été entendues, les élus **CFE-CGC** donnent donc un avis favorable, à la proposition de la direction sur les aménagements du temps de travail de notre établissement concernant la fin d'année 2021, en réponse à l'accord dit Zéro APLD.

